

**LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA**



**SOMMAIRE DU
PLAN D'ENTREPRISE
pour la période allant de 2009 à 2013
et
BUDGET DES INVESTISSEMENTS
pour 2009**

**LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA**

PLAN D'ENTREPRISE

TABLE DES MATIÈRES

1.0	SOMMAIRE DE LA DIRECTION.....	1
2.0	MANDAT ET PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	1
3.0	RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ	3
3.1	Évaluation des résultats de l'exercice précédent	3
4.0	OBJECTIFS, STRATÉGIES ET MESURES DE RENDEMENT POUR LA PÉRIODE ALLANT DE JANVIER 2009 À DÉCEMBRE 2013	4
4.1	Société de gestion Canada Hibernia	5
4.2	Canada Eldor Inc.	5
4.3	Corporation de développement des investissements du Canada	8
5.0	SECTION FINANCIÈRE.....	8
5.1	Aperçu financier.....	8
5.2	Budget des investissements.....	8
	Tableau 1 – Bilan pro forma	9
	Tableau 2 – État pro forma des résultats et du déficit accumulé	10
	Tableau 3 – État des résultats d'exploitation.....	11

Annexe A — Société de gestion Canada Hibernia

Sommaire du plan d'entreprise pour les années 2009 à 2013

1.0 SOMMAIRE DE LA DIRECTION

Le présent document comprend le sommaire du plan d'entreprise de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC » ou la « société ») pour la période allant de 2009 à 2013 et le budget des investissements pour 2009.

Le plan d'entreprise reflète le mandat actuel de la société. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle devait dorénavant mener ses opérations à la manière d'une entreprise, en fonction d'un avenir axé sur la gestion suivie de ses investissements actuels et qu'elle aide le gouvernement, dans la mesure de ses capacités, à prendre de nouvelles orientations, sans pour autant perdre sa capacité de se départir de ses investissements actuels, ou de toute autre participation gouvernementale dont le dessaisissement aurait été demandé par le ministre des Finances.

Sont énoncés ci-après les principaux objectifs de la CDIC pour chacun de ses actifs pour la période visée par le plan, lesquels sont décrits plus longuement dans la section 4 du présent plan.

SGCH

- Gérer le placement de la société dans la participation de 8,5 % que la Société de gestion Canada Hibernia détient dans le projet de mise en valeur du champ pétrolifère et gazier extracôtier Hibernia afin de dégager un rendement optimal et de s'assurer que les obligations financières et les autres obligations liées à la participation de 8,5 % sont remplies.
- Prendre les mesures nécessaires pour que la participation de 8,5 % dans le projet Hibernia soit prête à être cédée lorsque l'actionnaire en donnera l'ordre.

CEI

- Gérer le placement de la société dans CEI, qui n'existe que dans le seul but de s'acquitter de ses dernières obligations, à savoir celles qui consistent à verser des pensions à ses retraités, à financer le nettoyage de sites d'enfouissement et à assurer une défense dans le cadre de poursuites en justice, ainsi qu'il en est question plus longuement à la section 4 du présent plan.

Le sommaire du plan d'entreprise de la SGCH pour la période visée par le plan figure à l'Annexe A.

2.0 MANDAT ET PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Les statuts constitutifs de la CDIC lui confèrent un vaste mandat. L'objectif principal de la CDIC est d'exercer toutes ses activités au mieux des intérêts du Canada, en exploitant son entreprise comme une société commerciale.

Au mois de novembre 2007, le ministre des Finances a écrit au président du conseil pour l'informer que la CDIC devait dorénavant mener ses opérations à la manière d'une entreprise, en fonction d'un avenir axé sur la gestion suivie de ses investissements actuels et qu'elle aide le gouvernement, dans la mesure de ses capacités, à prendre de nouvelles orientations, sans pour autant perdre sa capacité de se départir de ses investissements actuels, ou de toute autre participation gouvernementale dont le dessaisissement aurait été demandé par le ministre des Finances. Par conséquent, la direction de la CDIC et de ses filiales a veillé à gérer la SGCH dans une optique à long terme.

La CDIC a été constituée en société en 1982 dans le but d'agir auprès du gouvernement comme intermédiaire financier devant procéder pour celui-ci à des placements dans des titres de participation et de gérer ses avoirs commerciaux. Pour le gouvernement, la CDIC constitue un moyen d'assurer que ses intérêts sont gérés de façon à prioriser l'aspect commercial et qu'il en soit plus efficacement rendu compte. Ainsi, la CDIC s'est vu confier la responsabilité des placements suivants du gouvernement :

- Massey-Ferguson;
- Canadair Limitée;
- The de Havilland Aircraft of Canada Limited (« de Havilland »);
- Eldorado Nucléaire Limitée (maintenant CEI);
- Téléglobe Canada;
- Corporation de développement du Canada;
- Fishery Products International Limited, National Sea Products Limited et Pêcheries Cartier Inc.

En 1984, la CDIC a commencé à se départir de ces investissements, à la demande du ministre des Finances. Depuis, elle est parvenue à se dessaisir des actifs susmentionnés et elle a aidé le gouvernement à se départir d'autres actifs.

Le tableau ci-dessous expose sommairement les réalisations de la CDIC :

Société	Année	Produit (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140
De Havilland Aircraft of Canada Ltd.	1986	90
Télélobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Corporation de développement du Canada	1986-1987	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation (bons de souscription et actions ordinaires)	1987-1991	9
Télesat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992-1995	320
Ressources Co-Enerco Ltée	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation (actions privilégiées)	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	15
		1 979

La CDIC détient encore des placements dans la SGCH et dans CEI.

3.0 RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

3.1 Évaluation des résultats de l'exercice précédent

De la comparaison entre les réalisations de la CDIC en 2008 et les objectifs énoncés dans son plan d'entreprise pour la période allant de 2008 à 2012, il ressort ce qui suit.

Corporation de développement des investissements du Canada

Réalisations en 2008

Les réalisations de la CDIC sont décrites ci-dessous.

Société de gestion Canada Hibernia

Réalisations en 2008

La CDIC a continué de suivre, à titre d'actionnaire, la participation de 8,5 % que la SGCH détient dans le projet Hibernia, conformément au protocole d'entente. Au 30 septembre 2008, la SGCH avait versé 243 millions de dollars en dividendes à la CDIC et cette dernière avait versé 240,2 millions de dollars en dividendes au

gouvernement. On a conservé 2,8 millions de dollars en vue du recouvrement des coûts liés au dessaisissement.

Canada Eldor Inc.

Réalisations en 2008

La CDIC a continué de suivre, à titre d'actionnaire, les obligations de CEI. En 2007, CEI a engagé des pourparlers avec Cameco au sujet de divergences d'opinions quant à la responsabilité de certains coûts rattachés à la raffinerie de Port Hope. En 2008, les parties ont accepté d'entamer un processus d'arbitrage et devraient être entendues en 2009.

PPP Canada Inc.

Réalisations en 2008

À la demande du ministre, la CDIC a constitué PPP Canada Inc. en filiale en propriété exclusive le 12 février 2008, et une somme de 500 000 \$ lui a été avancée. La CDIC a également nommé un conseil d'administration intérimaire et fourni des services de gestion à la société. Le 8 mai 2008, PPP Canada Inc. est devenue une société d'État mère, et les fonds avancés ont été remboursés à la CDIC en juin. PPP Canada Inc. ne relève donc plus de la CDIC. Cette dernière en est toutefois toujours actionnaire et continue de lui fournir des services de gestion.

4.0 OBJECTIFS, STRATÉGIES ET MESURES DE RENDEMENT POUR LA PÉRIODE ALLANT DE JANVIER 2009 À DÉCEMBRE 2013

Le conseil d'administration de la CDIC élabore des procédures de mise en œuvre appropriées afin de suivre les instructions données par le ministre des Finances concernant l'exploitation future de la société ainsi que toute autre directive que le ministre pourrait énoncer.

Relativement à cette fonction de surveillance, il est présumé dans le présent plan d'entreprise :

- que le conseil d'administration de CEI continuera de superviser la direction de CEI avec le concours d'un directeur à temps partiel, d'un assistant et de sous-traitants indépendants.
- que la CDIC continuera de surveiller les activités de la SGCH, en particulier sa capacité de gérer de manière continue la participation de 8,5 % dans le projet ainsi que son potentiel de dessaisissement. Le conseil d'administration et la direction de la SGCH seront responsables de la stratégie d'exploitation et de la gestion de l'exploitation de la société.

4.1 Société de gestion Canada Hibernia

La CDIC supervise la gestion de la participation qu'elle détient dans cette entreprise par l'intermédiaire de la supervision générale de son conseil d'administration et de la supervision directe du conseil d'administration et du personnel cadre de la SGCH.

La SGCH continuera de gérer sur une base commerciale sa participation de 8,5 % dans le projet de développement Hibernia de même que les actions qu'elle détient dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée.

Tous les crédits reçus pour la période allant de 1993 à 1998, totalisant 430,97 millions de dollars, ont été remboursés. Au 30 septembre 2008, la SGCH avait versé 1,072 milliard de dollars en dividendes à la CDIC et cette dernière avait versé 1,069 milliard de dollars au gouvernement.

Veillez consulter l'Annexe A pour voir le sommaire du plan d'entreprise de la SGCH.

4.2 Canada Eldor Inc.

Aux termes du contrat d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de prendre en charge certains frais permanents qui seront probablement engagés tout au long de la période visée par le présent plan.

i) Déchets accumulés – Port Hope

CEI et Cameco ont convenu d'une formule de partage de tous les frais communs futurs, à l'exception des frais d'exploitation normaux, afférents à des déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, date du transfert des activités et des actifs de CEI à Cameco. Cameco a pris en charge la première tranche de 2 millions de dollars des frais communs. La seconde tranche de 98 millions de dollars des frais communs sera partagée dans une proportion de 23/98 par Cameco et de 75/98 par CEI. Celle-ci a pris en charge les frais communs excédant 100 millions de dollars.

En 1999, le gouvernement fédéral a présenté son propre plan en vue de résoudre la question de longue date de l'élimination des déchets à Port Hope. Ce plan, appelé l'Initiative de la région de Port Hope (« IRPH »), vise notamment la réalisation du processus d'évaluation environnementale (« EE »), étape qui devrait être menée à terme d'ici 2009.

En mars 2004, un contrat d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI. Ce contrat permet au gouvernement d'acheter à Cameco les sites de déchets de Port Hope et de Welcome. Le gouvernement sera vraisemblablement appelé à acquérir ces sites une fois que le processus d'évaluation environnementale mentionné ci-dessus sera terminé. Le contrat stipule que, à l'exercice de cette option, Cameco doit verser à CEI une somme équivalant aux frais communs

résiduels (soit le solde de 25 millions de dollars) en cinq versements annuels égaux. Le présent plan ne tient pas compte de ces versements étant donné que le moment où le transfert sera effectué est inconnu à l'heure actuelle. Si le gouvernement devient propriétaire des sites d'enfouissement, il prendra à sa charge la totalité des frais futurs de déclassement et de nettoyage, et l'obligation relative à ces frais n'incombera plus à CEI.

Par contre, CEI devra toujours régler les frais de nettoyage des déchets accumulés relativement aux raffineries et de divers déchets en surface (pour autant qu'il s'agisse de déchets accumulés). CEI n'accepte pas l'interprétation que fait Cameco de la définition des « frais communs » que renferme le contrat d'achat et de vente de 1988. CEI a entamé des pourparlers avec Cameco.

En juillet 2007, Cameco a découvert une fuite d'eau souterraine contaminée à l'usine UF6. Cette fuite a entraîné la fermeture temporaire de l'établissement et nécessité des réparations d'envergure. Cameco tient CEI responsable d'une partie, sinon de la totalité, des coûts. CEI nie toute responsabilité.

ii) Remise en état des lieux – Beaverlodge

Beaverlodge est un ancien site d'exploitation minière qui est devenu inactif avant que les éléments d'actif d'Eldorado ne soient vendus à Cameco. Aux termes du contrat d'achat et de vente, CEI est responsable de tous les coûts associés au déclassement de ce site qui a été cédé à Cameco au moment de la vente. Cameco est chargée de la surveillance et de la gestion de ce site, et CEI rembourse à Cameco les coûts réellement engagés à cette fin, plus des frais de gestion de 15 %.

Le bail actuel, entre Cameco et la province de la Saskatchewan, a été prorogé jusqu'en décembre 2026. Il pourra être résilié lorsque Cameco aura répondu, à la satisfaction de la province de la Saskatchewan, aux critères précis de déclassement et de remise en état de ce site.

Cameco procède chaque année à des mises à jour de son plan de travail et de l'estimation des coûts pour la durée restante de ce projet. Au 30 septembre 2008, les coûts étaient estimés à 9,6 millions de dollars, et la fin des travaux était prévue pour 2018.

Divers

i) Retraités d'Eldorado – Prestations

Aux termes du contrat d'achat et de vente, CEI est responsable de la gestion du régime d'avantages sociaux de tous les employés d'Eldorado et d'Eldor qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages sociaux comprennent notamment les prestations d'assurance-vie, les prestations d'assurance-maladie et les prestations d'assurance dentaire. À l'heure actuelle, 285 anciens employés bénéficient de ce régime qui est géré par l'intermédiaire de Cameco. Au

30 septembre 2008, CEI a constitué à cet égard une provision de 2,3 millions de dollars dans ses états financiers. Une vérification effectuée par Aon en 2007 n'a révélé aucune faiblesse majeure dans l'administration du régime.

ii) Litige relatif à Rio Algom

En 2006, Rio Algom (« Rio ») a intenté une poursuite de 75 millions de dollars contre le gouvernement, désignant CEI comme codéfendeur, relativement à une perte de profits liée à des contrats conclus dans les années 1950 par Rio et diverses autres sociétés, dont Eldorado Mining and Refining Limited (la société devancière de CEI). Le ministère de la Justice assure la défense de cette poursuite, et CEI a engagé ses propres conseillers juridiques. Il est impossible pour le moment d'évaluer le passif éventuel de CEI lié à cette poursuite.

iii) Litige relatif à Delorno

En 2000, CEI a été désignée partie dans le cadre d'un recours collectif à l'égard de la contamination de la région de Delorno, en Ontario. La demande introductive d'instance a été déposée auprès de la province de l'Ontario, du Procureur général du Canada, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, de BOC Canada Limited (société fermée) et de CEI. CEI est visée par cette poursuite en raison d'une allégation selon laquelle Eldorado Mining and Refining Limited aurait vendu des déchets (dans les années 1940) à BOC, qui les aurait alors raffinés. Il a été allégué que leurs résidus auraient joué un rôle dans la contamination de cette région. Des discussions avec des représentants de Ressources naturelles Canada (« RNCan ») indiquent que cette poursuite s'adresse surtout à la province de l'Ontario. Le ministère de la Justice a été nommé à titre d'avocat et un avis d'intention de présenter une défense a été envoyé aux demandeurs. Rien ne s'est passé dans ce dossier en 2008, et son issue ne peut être déterminée à ce moment-ci.

iv) Fonds déposés au Trésor

Un décret passé en 1986-1987 est venu confirmer qu'un compte spécial avait été établi dans le Trésor en vertu du paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le montant en dépôt dans ce compte représente des fonds qui avaient été retenus sur le produit de la cession de certains actifs en vue de régler les obligations futures inconnues ou non quantifiables découlant de ces cessions d'actifs. Ces fonds servent à acquitter le passif qui découle de la vente des actifs de CEI et de ses activités passées ainsi que les frais d'exploitation minimales de CEI. Des prélèvements sur ces fonds sont effectués de temps à autre pour que CEI puisse régler ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance.

4.3 Corporation de développement des investissements du Canada

Les objectifs de la CDIC sont les suivants :

- a) Gérer les placements de la société.
- b) Gérer d'autres problèmes qui pourraient survenir et être prêt à assumer la gestion et le dessaisissement de toute autre participation de l'État dont le gouvernement lui demande d'assurer le dessaisissement, et ce, dans une perspective commerciale.

La CDIC est gérée par un vice-président directeur qui travaille à temps partiel ainsi que par un autre employé à temps partiel et du personnel de soutien à contrat. La supervision de la direction est assurée par le conseil d'administration.

5.0 SECTION FINANCIÈRE

5.1 Aperçu financier

Les prévisions en ce qui concerne le bénéfice et les frais d'exploitation de la CDIC en 2008 s'établissent à 650 000 \$ et à 1 020 000 \$ respectivement. On prévoit que les frais d'exploitation de la CDIC s'élèveront à 1 120 000 \$ en 2009 et à 780 000 \$ par année par la suite.

Le revenu de dividendes que la CDIC devrait recevoir de la SGCH pour 2008 devrait atteindre 295 millions de dollars, soit 158 millions de dollars de plus que prévu. En 2009, le revenu de dividendes devrait s'établir à 127 millions de dollars.

Les prévisions en ce qui concerne le bénéfice et les frais d'exploitation de CEI s'établissent à 1 170 000 \$ et à 450 000 \$ respectivement. On prévoit que les frais d'exploitation de CEI s'élèveront à 450 000 \$ en 2009, ce qui est en phase avec le plan.

Le présent plan comprend les prévisions financières pro forma suivantes : le bilan (annexe 1), l'état des résultats et du déficit accumulé (annexe 2) et l'état du budget d'exploitation (annexe 3).

5.2 Budget des investissements

Ni la CDIC ni ses filiales en propriété exclusive, la SGCH et CEI, n'auront besoin de financement en capital pour l'exercice 2009.

Corporation de développement des investissements du Canada
Bilan pro forma
Exercices se terminant les 31 décembre 2007 à 2013
En millions \$

Tableau 1

	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
Actif								
Actif à court terme								
CDIC	9,36	11,62	11,85	11,21	10,91	10,61	10,31	10,01
CEI	12,43	10,24	10,32	10,28	11,32	11,34	11,48	10,74
SGCH	87,28	83,70	65,47	111,80	149,39	151,80	63,18	62,79
	109,07	105,56	87,64	133,28	171,62	173,75	84,96	83,54
Actif à long terme								
CEI	43,50	38,59	43,50	38,55	34,50	31,36	28,13	25,84
SGCH	289,06	297,55	274,61	266,56	271,82	282,43	315,08	354,02
	441,63	441,70	405,75	438,39	477,93	487,54	428,17	463,40
Passif et capitaux propres								
Passif à court terme								
CDIC	0,18	-	-	-	-	-	-	-
CEI	7,68	3,75	5,88	3,95	4,00	3,89	3,76	3,11
SGCH	12,64	22,10	39,53	34,43	33,90	33,60	6,15	3,16
	20,50	25,85	45,41	38,38	37,90	37,49	9,91	6,27
Passif à long terme								
CEI	16,86	12,75	17,21	14,63	12,01	9,49	7,11	5,38
SGCH	112,31	111,10	114,10	121,73	130,65	139,43	148,00	156,40
	129,17	123,85	131,31	136,36	142,66	148,92	155,11	161,78
Capitaux propres								
Capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Surplus d'apport	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18
Déficit accumulé	(451,22)	(451,18)	(514,16)	(479,54)	(445,82)	(442,07)	(480,03)	(447,83)
	291,96	292,00	229,02	263,65	297,37	301,12	263,15	295,35
	441,63	441,70	405,75	438,39	477,93	487,54	428,17	463,40

Corporation de développement des investissements du Canada
Sommaire du plan d'entreprise pour la période allant de 2009 à 2013

Corporation de développement des investissements du Canada
État pro forma des résultats et du déficit accumulé
Exercices se terminant les 31 décembre 2007 à 2013
En millions \$

Tableau 2

	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	<u>Chiffres réels</u>	<u>Plan</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>
État pro forma des résultats								
CDIC	(0,08)	(0,32)	(0,37)	(0,65)	(0,30)	(0,30)	(0,30)	(0,30)
CEI	(2,18)	(0,30)	(0,65)	(0,48)	(0,44)	(0,49)	(0,57)	(0,64)
SGCH	163,10	143,08	228,20	162,75	112,63	123,31	143,18	152,02
Bénéfice net (perte nette)	160,84	142,46	227,18	161,63	111,89	122,52	142,31	151,08
État pro forma du déficit accumulé								
Solde d'ouverture du déficit accumulé	(460,98)	(461,44)	(451,14)	(514,16)	(479,54)	(445,82)	(442,07)	(480,03)
Bénéfice net (perte nette)	160,84	142,46	227,18	161,63	111,89	122,52	142,31	151,08
Dividendes versés	(151,00)	(132,20)	(290,20)	(127,00)	(78,17)	(118,77)	(180,27)	(118,88)
Solde de clôture du déficit accumulé	(451,14)	(451,18)	(514,16)	(479,54)	(445,82)	(442,07)	(480,03)	(447,83)

Corporation de développement des investissements du Canada
Sommaire du plan d'entreprise pour la période allant de 2009 à 2013

Corporation de développement des investissements du Canada
État des résultats d'exploitation
Exercices se terminant les 31 décembre 2007 à 2013
En millions \$

Tableau 3

	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
CDIC								
Bénéfice d'exploitation	0,56	0,51	0,65	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48
Frais d'exploitation	0,64	0,83	1,02	1,12	0,78	0,78	0,78	0,78
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	(0,08)	(0,32)	(0,37)	(0,65)	(0,30)	(0,30)	(0,30)	(0,30)
CEI								
Bénéfice d'exploitation	0,59	1,55	1,17	1,34	1,23	1,18	1,10	1,03
Frais d'exploitation	0,28	0,45	0,45	0,45	0,30	0,30	0,30	0,30
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	0,31	1,10	0,71	0,89	0,93	0,88	0,80	0,73
Total - bénéfice net (perte nette) d'exploitation	0,23	0,78	0,34	0,25	0,63	0,58	0,50	0,43

Remarque : Consulter l'annexe A pour le budget d'exploitation de la SGCH.

**SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA
SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE
POUR LES ANNÉES 2009 À 2013**

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA
SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2009

Table des matières	Page
1. Sommaire du projet Hibernia	1
2. Production et frais d'exploitation	3
3. Commercialisation et transport	5
4. Gestion du risque	6
5. Société de gestion Canada Hibernia – organisation	6
6. Objectifs et stratégies pour 2009	7
7. Renseignements financiers	7
7.1 Aperçu de la situation financière	7
7.2 États financiers pro forma de 2009	8
Tableau I	9
Tableau II	10
Tableau III	11

1. Sommaire du projet Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC »), une société d'État du Canada. La SGCH a été constituée en mars 1993 aux seules fins de détenir, de gérer, d'administrer et d'exploiter la participation directe de 8,5 % que le gouvernement du Canada détient dans le projet du champ pétrolifère extracôtier Hibernia. Cette participation avait été acquise par le gouvernement du Canada par suite du retrait de Gulf Canada du projet Hibernia. La construction des installations de champ a été terminée en 1997 et la première extraction de pétrole a eu lieu en novembre de cette même année.

Les coentreprises associées au projet et qui partagent avec la SGCH un droit de propriété en vertu de la licence de production Hibernia LP1001 et de la licence d'exploration LE1093 sont les suivantes : ExxonMobil (33,125 %), Chevron Canada Resources (26,875 %), Petro-Canada Hibernia Partnership (20,0 %), Murphy Atlantic Offshore Oil Company (6,5 %) et StatoilHydro Canada Ltd. (anciennement Norsk Hydro) (5,0 %).

Le projet est piloté par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH ») au nom des propriétaires, le personnel technique et de direction étant fourni aux termes d'un contrat conclu avec ExxonMobil Corporation.

La SGCH reçoit sa quote-part de la production en nature, c'est-à-dire qu'elle obtient un chargement de pétrole (soit l'équivalent de 845 000 barils) toutes les 7 à 12 semaines, selon les taux de production. Pour assurer le transport de son pétrole jusque sur le marché, la SGCH s'est jointe à Petro-Canada et à StatoilHydro Canada Ltd., avec lesquelles elle a conclu un contrat d'affrètement à temps à long terme pour le pétrolier M.T. Mattea. La quote-part de 25 % que détient la SGCH dans le Mattea lui permet de vendre et de livrer ses cargaisons directement sur le marché à des raffineries se trouvant le long du littoral est du Canada et des États-Unis. Pour des raisons de gestion du risque et de marketing stratégique, la SGCH a également un poste d'amarrage et une capacité de stockage au terminal de transbordement de la Newfoundland Transshipment Ltd. (« NTL ») à Terre-Neuve.

Toutes les activités exercées jusqu'ici et envisagées dans le cadre du présent plan d'entreprise demeurent dans les limites du mandat original de la SGCH.

La SGCH tire ses rentrées de fonds uniquement de ses activités d'exploitation d'Hibernia. Ces rentrées peuvent varier en fonction des volumes de production d'Hibernia, du prix de vente net reçu pour le pétrole brut de la SGCH, des frais d'exploitation, des redevances et des impôts et taxes ainsi que de l'importance des dépenses en immobilisations.

La SGCH a la responsabilité de financer sa part des activités d'exploitation d'Hibernia, du forage, des améliorations apportées aux plates-formes et aux installations de traitement, le transport de son propre pétrole brut, ses frais d'administration ainsi que sa part des redevances, taxes et impôts fédéraux et provinciaux. S'il est vrai que le financement initial antérieur à la production a été

obtenu grâce aux crédits du gouvernement fédéral, depuis 1998, ce financement provient de la vente de la part de pétrole brut que la SGCH produit à Hibernia. Les liquidités en sus des besoins d'exploitation ont servi, dans un premier temps, à rembourser les crédits de 431 millions de dollars et, par la suite, à verser des dividendes au gouvernement fédéral. De plus, au 30 novembre 2008, la SGCH avait versé 1,12 milliard de dollars en dividendes au gouvernement fédéral et 325 millions de dollars en impôts sur les bénéfices (déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement).

Le prix que la SGCH reçoit pour son produit est lié au prix de référence du Dated Brent, soit celui qui est utilisé aux fins de l'établissement des prix d'approvisionnement aux raffineries qui ont accès au pétrole brut acheminé par bateau. À l'instar du prix du West Texas Intermediate (« WTI ») des États-Unis, le prix du Brent fluctue en fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et notamment en fonction d'un vaste éventail de facteurs géopolitiques, et il est fixé en dollars US. Le pétrole brut d'Hibernia se négocie habituellement à un prix légèrement supérieur à celui du Dated Brent, l'écart variant en fonction de l'offre en provenance de la concurrence (en particulier de l'Afrique de l'Ouest) et de la demande régionale le long de la côte est du Canada et des États-Unis. Lorsqu'elle achemine les cargaisons directement aux marchés, la SGCH a l'occasion de rechercher des marchés où elle peut vendre son pétrole brut plus cher, en profitant des avantages que lui procure la capacité de transport à long terme de son pétrolier Mattea et en évitant les coûts saisonniers et imposés par le marché qu'entraîne l'expédition de son pétrole par le biais du terminal de transbordement de la NTL à Whiffen Head, à Terre-Neuve. L'expérience a démontré que les chargements acheminés directement aux marchés ajoutent habituellement de 0,60 \$ à 1,00 \$ par baril au prix que la SGCH reçoit pour ses chargements.

Les frais d'exploitation d'Hibernia, bien qu'ils soient soumis aux pressions inflationnistes normales, ne fluctuent pas beaucoup sur une base annuelle. Par conséquent, la baisse des volumes de production est la cause principale de l'accroissement des coûts par baril de production. À l'heure actuelle, les frais de forage et les frais de raccordement de puits constituent les principales dépenses en immobilisations futures.

Les redevances sont les derniers facteurs à avoir une forte incidence sur les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation de la SGCH. Actuellement, la SGCH verse au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador une redevance de 5 % du produit brut du transfert (valeur de la vente moins les frais de transport applicables). La SGCH estime qu'elle aura versé intégralement en 2009 le paiement net de la redevance (le moment sera fonction du prix du pétrole brut) et qu'à compter de cette date, la redevance provinciale augmentera à 30 % du produit net du transfert. De plus, au début de 2009, la SGCH commencera à verser au gouvernement fédéral une participation aux bénéfices nets. On prévoit que, à 10 % du produit net, le montant que la SGCH versera en 2009 au titre de la participation aux bénéfices nets sera de l'ordre de 20,7 millions de dollars.

La direction de la SGCH explore avec les autres propriétaires d'Hibernia les occasions d'accroître les taux de production tout en gérant à la fois les dépenses

en immobilisations et les dépenses d'exploitation et en optimisant l'utilisation qui est faite du petit nombre d'encoches qui sont encore disponibles sur la plateforme. De plus, la SGCH s'emploie à rentabiliser la capacité de son navire pétrolier en ayant recours à des ventes directes au marché ou en explorant d'autres possibilités.

Tenant compte du fait qu'elle exerce ses activités dans un contexte empreint de ces variables et gardant à l'esprit les facteurs de risque décrits ailleurs dans le présent document, la direction de la SGCH prévoit dégager à long terme des flux de trésorerie continus du projet Hibernia, lesquels pourront être retournés à son actionnaire sous la forme de dividendes périodiques, et ne prévoit pas avoir à emprunter des fonds pour les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations.

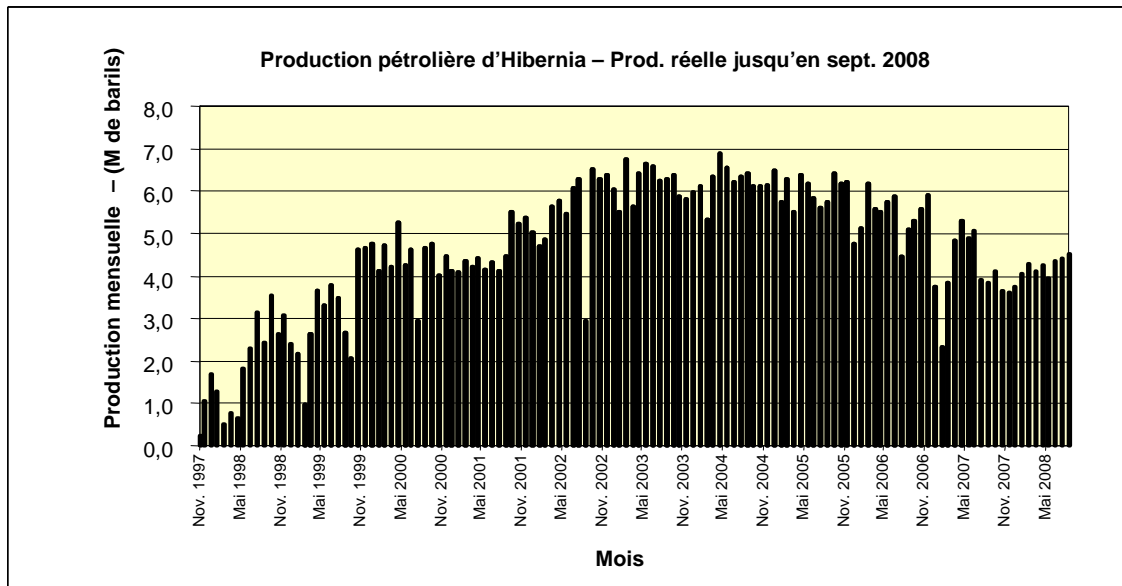
2. Production et frais d'exploitation

Grâce à la réussite de plusieurs initiatives axées sur le rendement et à des interventions fructueuses dans les puits, la production devrait s'établir en moyenne à environ 140 000 bpj en 2008. À titre de comparaison, les prévisions formulées en septembre 2007 annonçaient une production de 115 000 bpj en 2008. La production cumulative à la fin de l'année 2008 sera d'environ 620 millions de barils de pétrole.

La production de ce gisement commencera encore à diminuer graduellement, et ces baisses coïncideront principalement avec de nouveaux forages et le début de l'exploitation dans les blocs faillés du prolongement de la zone sud d'Hibernia.

Le 1^{er} janvier 2008 entrait en vigueur la nouvelle norme réglementaire qui stipule que la teneur en pétrole de l'eau produite et rejetée dans l'océan est ramenée à 30 milligrammes par litre (mg/L), calculée sur une moyenne mobile de 30 jours. Les modifications et l'entretien des systèmes de traitement de l'eau entrepris en décembre ont permis de maintenir les concentrations de pétrole dans l'eau sous le nouveau seuil. La concentration moyenne était de 23 mg/L, fin septembre 2008.

Les frais d'exploitation totaux d'Hibernia pour 2008 devraient être de 286,3 millions de dollars, soit 55,6 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu à l'origine. Ces prévisions comprennent des dépenses en R-D de 68,5 millions de dollars qui n'avaient pas été initialement prévues dans le budget et qui découlent du rejet par la Cour de Terre-Neuve-et-Labrador de l'appel interjeté par les propriétaires au sujet de la directive de l'OCTLHE concernant les dépenses en R-D (section 4.1.5). La hausse des frais d'exploitation et la production supérieure aux prévisions ont eu comme résultat net de porter les coûts de production par baril pour 2008 à 5,68 \$, alors que les coûts prévus au budget étaient de 5,27 \$.



La planification d'activités futures de forage, et plus particulièrement la mise en valeur du projet de prolongement sud du réservoir Hibernia, demeure une priorité pour la SEDH. Des efforts continus sont déployés en vue de mettre en valeur les formations qui sont inexploitées à l'heure actuelle dans le champ Hibernia et de maximiser le taux de récupération final.

À la lumière de l'ensemble des facteurs, ce plan s'appuie sur la baisse prévue par la SEDH, qui portera fort probablement le taux de production moyen d'Hibernia à 112 000 b/pj en 2009 et qui se traduira par la vente de cinq cargaisons de pétrole brut de la SGCH.

Le projet de mise en valeur future du prolongement sud du réservoir Hibernia compte parmi les grandes priorités de la SGCH. Une nouvelle demande de modification du plan visant à permettre la mise en valeur du prolongement sud du réservoir Hibernia a été soumise à l'OCTLHE au milieu de 2008. Les principaux aspects de ce projet de mise en valeur sont les suivants : réserves additionnelles de 220 millions de barils (estimation) à constituer et accord d'exploitation concertée à établir et à faire ratifier en vue du partage des coûts et de la production des blocs de réservoir qui chevauchent les limites de la concession.

Le plan en matière d'énergie de la province (2007) prévoit la mise en place d'une politique assurant à la province une participation de 10 % dans tous les futurs projets d'aménagement gazier et pétrolier qui cadrent avec ses objectifs stratégiques à long terme et qui nécessitent l'approbation d'un plan de mise en valeur. Cet objectif sera examiné dans le cadre de négociations entre les représentants des coentreprises et ceux de la province. Dans une telle éventualité, toutes les coentreprises verront leur participation diminuer proportionnellement, y compris la SGCH. Les conditions fiscales et les conditions relatives aux avantages et à la participation en rapport avec l'exploitation des puits situés dans le prolongement sud du réservoir Hibernia devront être déterminées avant que la province de Terre-Neuve-et-Labrador n'approuve toute recommandation de l'OCTLHE.

L'OCTLHE devrait recommander l'approbation de la modification du plan de mise en valeur vers la fin du deuxième trimestre de 2009, ce qui permettrait d'entreprendre le forage du premier puits situé dans le prolongement sud du réservoir Hibernia à la fin de 2009 et d'obtenir la première production au milieu de 2010.

Des incertitudes planent en ce qui a trait aux processus susmentionnés. Les estimations relatives à la production et aux éléments financiers se fondent sur l'hypothèse selon laquelle les coentreprises approuveront le forage des puits situés dans le bloc AA du prolongement sud d'Hibernia en 2009 et la mise en valeur du reste du prolongement sud d'Hibernia avant 2011. Une croissance considérable du capital sera observée plus tard au cours de la période visée par le plan d'entreprise et dans les années subséquentes. Une première production sera tirée des réserves situées dans le premier bloc AA du prolongement sud en 2010, mais le gros de la production sera enregistré plus tard au cours de la période visée par le plan.

3. Commercialisation et transport

Étant donné que la SGCH détient 25 % de la capacité de transport du Mattea, elle continue de prendre part aux discussions visant à déterminer quelles modifications il conviendrait d'apporter aux ententes concernant le pétrolier et le transbordement pour ce qui touche les champs pétrolifères d'Hibernia, de Terra Nova et de White Rose une fois que les accords de transport régionaux auront pris fin en août 2010. Une nouvelle entente devrait être conclue en 2009, laquelle pourrait comprendre un autre accord de commercialisation visant la part de la production d'Hibernia revenant à la SGCH.

Une question demeure en suspens avec le gouvernement de la province concernant la déductibilité de tous les frais de transport aux fins du calcul des redevances. Le gouvernement estime que l'on ne devrait pas déduire intégralement les taux d'affrètement du Mattea réellement engagés. Il y aurait lieu d'utiliser une méthode basée sur le coût des services, sans retour sur investissement. Au milieu de 2008, les coentreprises, y compris la SGCH, ont entamé des pourparlers avec les représentants du gouvernement de la province dans le but de résoudre cette question et ainsi d'éviter l'arbitrage.

Compte tenu des activités de production et de mise en valeur prévues à l'extérieur des terrains visés par la licence de production initiale d'Hibernia, il faudra apporter d'importantes modifications aux ententes en vue de prendre en considération l'exploitation des puits situés dans le prolongement sud du réservoir d'Hibernia, y compris l'enlèvement des cargaisons et le suivi du volume et des coûts des chargements assujettis à différentes conditions fiscales, le maintien de l'accès de la SGCH au Mattea en proportion de la part des frais qu'elle prend en charge et la mise à la disposition de la province d'une capacité de transport et de transbordement.

4. Gestion du risque

Le présent plan d'entreprise témoigne des incertitudes normales associées à l'établissement du prix du brut, aux dépenses en immobilisations, aux frais d'exploitation et au rendement des réservoirs. Plusieurs de ces incertitudes sont considérées comme ayant de lourdes conséquences pour le plan d'entreprise de 2009 de la SGCH et sont assorties de plans et de procédures d'atténuation d'envergure. Voici les principales incertitudes :

- risques et problèmes liés à l'exploitation et à la technique;
- risque lié au prix des marchandises;
- risque de change;
- risques et problèmes liés aux règlements et aux redevances;
- coûts et lignes directrices en matière de recherche et développement;
- risques et problèmes liés à l'environnement;
- fonds de réserve pour l'abandon et les risques.

L'appel de la décision concernant la recherche et le développement prise par l'OCTLHE interjeté par les propriétaires a été rejeté par la Cour de Terre-Neuve-et-Labrador. De ce fait, le Comité de direction d'Hibernia a demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. La SEDH a établi des prévisions en ce qui concerne les fonds de R-D qui seraient dus si les coentreprises étaient liées par l'issue de l'appel. La quote-part de l'investissement de la SGCH dans la recherche et le développement serait de l'ordre de 5,8 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008.

5. Société de gestion Canada Hibernia – organisation

Depuis sa création en 1992, la SGCH a été dotée d'un petit nombre de professionnels émérites et chevronnés de l'industrie de l'énergie. Dans le passé, l'équipe du personnel était formée d'un président et chef de la direction, d'un vice-président et chef de l'exploitation, d'un contrôleur, d'un secrétaire/adjoint administratif et de trois conseillers à temps partiel. L'étude des gisements et l'analyse géologique sont fournies à la SGCH sur une base contractuelle par RPS-APA Petroleum Engineering et par Petrel Robertson Consulting Ltd. D'autres services spécialisés se rapportant à la commercialisation du pétrole brut sont fournis essentiellement par Vitol Inc., à Houston, et par Petro-Canada pour certains chargements pris en charge à l'installation de transbordement de Terre-Neuve. Les services de conseillers juridiques ainsi que les services de vérification et d'assurance sont également fournis sur une base contractuelle. Le plan de transition de la SGCH a été mis en œuvre au cours de l'année 2008 par l'embauche d'un nouveau vice-président qui, au début de 2009, assumera également les fonctions de chef de l'exploitation. Le vice-président et chef de l'exploitation actuellement en poste continuera d'agir à titre de vice-président à temps partiel. Il s'occupera essentiellement des questions liées à la commercialisation et au transport et prêtera main-forte au nouveau chef de l'exploitation.

Les activités de la SGCH gravitent autour de deux éléments principaux :

- s'acquitter du rôle qui lui a été dévolu en tant que propriétaire non exploitant de la coentreprise du projet Hibernia;

- gérer la commercialisation et le transport de sa quote-part du pétrole brut d'Hibernia.

Pour remplir son premier rôle, elle doit participer au Comité de direction d'Hibernia ainsi qu'à de nombreux comités des affaires et comités techniques, dont l'Hibernia Technical Committee, l'Hibernia Lifting and Transportation Committee et l'Hibernia Legal Committee, qui ensemble supervisent la planification opérationnelle et les activités continues du projet Hibernia.

Pour s'acquitter de son second rôle, la SGCH doit gérer l'obligation qui lui est faite d'affecter en temps opportun sa quote-part de production à la plate-forme d'Hibernia et de procéder à son enlèvement, gérer la participation de 25 % qu'elle détient dans le contrat d'affrètement à temps du pétrolier M.T. Mattea, sa participation contractuelle dans la capacité au terminal de transbordement de la NTL et la commercialisation de ses cargaisons de pétrole brut d'Hibernia et la logistique de transport y afférente.

6. Objectifs et stratégies pour 2009

En plus de continuer à mettre l'accent sur les activités d'Hibernia, y compris le forage, la modernisation des installations, la production, le transport, la commercialisation et la maximisation de la valeur actionnariale, la SGCH devra exécuter en 2009 d'importantes activités supplémentaires en ce qui touche la mise en valeur du prolongement sud du réservoir Hibernia ainsi que les négociations et les activités de structuration connexes concernant son exploitation concertée pour donner suite aux activités réalisées en 2008. Ces projets additionnels ajouteront considérablement à la valeur actionnariale.

De plus, on s'attend à la prise de mesures faisant suite à l'abolition, par le gouvernement provincial, de la déduction relative à certains coûts de transport dans le calcul des redevances et à la planification du transport régional par pétrolier après 2010.

La SGCH demeure résolue à travailler de manière constructive avec les autres propriétaires d'Hibernia pour ce qui touche l'ensemble des activités tout en étant déterminée à préserver, à protéger et à accroître la valeur de sa participation directe dans Hibernia.

La SGCH continue de prêter main-forte à l'actionnaire dans la stratégie visant à gérer et à conserver la SGCH tout en préparant le processus de désinvestissement pour ce qui touche la participation de 8,5 % dans le projet Hibernia en vue de le mettre en œuvre à la demande de l'actionnaire.

7. Renseignements financiers

7.1 Aperçu de la situation financière

Le présent plan se fonde sur un taux moyen de production par Hibernia de 112 000 bpj en 2009, ce qui se traduira par la vente de cinq cargaisons de pétrole brut de la SGCH.

La SGCH a calculé, d'après les prévisions d'un tiers au 19 septembre 2008, un prix moyen du Dated Brent de 95 \$ US le baril et un taux de change de 1 \$ US = 1,07 \$ CAN, ce qui équivaut à un prix de 101,65 \$ CAN le baril, pour des produits d'exploitation de 427 millions de dollars canadiens. (En 2008, les prix obtenus par la SGCH s'établissaient entre 90,52 \$CAN le baril et 130,42 \$CAN le baril.)

La quote-part des dépenses d'exploitation liées au projet revenant à la SGCH pour 2009 est de 29,4 millions de dollars (champ pétrolifère et puits, assurance, transport, financement des frais d'abandon et administration) avec une participation aux bénéfices nets et des redevances prévues de 96,5 millions de dollars et des impôts et taxes de 89,7 millions de dollars, ce qui se solde par des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 211,4 millions de dollars.

La quote-part des dépenses en immobilisations prévues revenant à la SGCH est de 20,7 millions de dollars, dont une tranche de 13,1 millions de dollars est affectée au forage (si on suppose le maintien d'une exploitation comportant deux appareils de forage), le solde étant affecté à des projets liés aux installations

Compte tenu des estimations susmentionnées et du prix du pétrole estimé en septembre 2008, la SGCH prévoit que des dividendes de 127 millions de dollars seront versés à la société mère en 2009.

7.2 États financiers pro forma de 2009

Voir les tableaux I, II et III.

Bilan pro forma

Exercices se terminant les 31 décembre 2007 à 2013

En millions \$CAN

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Actif							
Actif à court terme							
Trésorerie et produit d'exploitation lié aux placements	84,13	61,15	109,40	60,00	60,00	60,00	60,00
Débiteurs	1,38	1,33	1,33	88,86	91,04	1,33	1,33
Produit constaté d'avance	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Stocks	1,42	2,64	0,72	0,18	0,41	1,50	1,11
Total de l'actif à court terme	87,28	65,47	111,80	149,39	151,80	63,18	62,79
Immobilisations corporelles							
Installations liées au projet Hibernia	620,84	639,76	659,74	682,45	710,25	756,66	809,37
Pétrolier de brut	39,53	39,53	39,53	39,53	39,53	39,53	39,53
Total des immobilisations corporelles au coût	660,37	679,29	699,27	721,98	749,78	796,19	848,90
Déduction faite de l'amortissement cumulé	(452,34)	(500,55)	(549,92)	(588,41)	(626,72)	(657,58)	(685,66)
Immobilisations corporelles, montant net	208,03	178,74	149,35	133,57	123,06	138,61	163,24
Autres éléments d'actif							
Impôts futurs	-	-	9,30	16,88	24,14	26,96	26,56
Trésorerie entiercée	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55
Fonds de réserve pour l'abandon et les risques	78,48	93,32	105,36	118,82	132,68	146,96	161,67
Total des autres éléments d'actif	81,03	95,87	117,21	138,25	159,37	176,47	190,78
	376,34	340,08	378,36	421,21	434,23	378,26	416,81
Passif et capitaux propres							
Passif à court terme							
Créditeurs et charges à payer	11,76	5,84	33,23	32,57	32,11	4,42	1,18
Impôts à payer	0,12	32,60					
Obligation courante découlant d'un contrat de location-acquisition	0,76	0,95	1,06	1,19	1,35	1,59	1,84
Montant payable aux actionnaires	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14
Total du passif à court terme	12,78	39,53	34,43	33,90	33,60	6,15	3,16
Autres passifs							
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à long terme	8,26	7,40	6,43	5,35	4,13	2,70	1,10
Impôts futurs	12,16	1,40	-	-	-	-	-
Provision pour abandon	91,89	105,30	115,30	125,30	135,30	145,30	155,30
Total des autres passifs	112,31	114,10	121,73	130,65	139,43	148,00	156,40
Capitaux propres							
Bénéfices non répartis	251,25	186,45	222,20	256,66	261,20	224,11	257,25
Total des capitaux propres	251,25	186,45	222,20	256,66	261,20	224,11	257,25
	376,34	340,08	378,36	421,21	434,23	378,26	416,81

État pro forma des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Exercices se terminant les 31 décembre 2007 à 2013

En millions \$CAN

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits d'exploitation							
Ventes de pétrole brut	319,43	457,37	426,95	349,86	358,60	367,57	376,77
Redevances	(15,58)	(23,16)	(75,74)	(88,65)	(90,51)	(88,99)	(86,97)
Participation aux bénéfices nets	-	-	(20,71)	(20,68)	(21,12)	(20,77)	(20,99)
Ventes nettes de pétrole brut	303,85	434,21	330,50	240,53	246,97	257,81	268,81
Intérêts créditeurs	4,02	4,34	5,32	5,56	5,96	6,38	6,81
Total des produits d'exploitation	307,87	438,55	335,82	246,09	252,93	264,19	275,62
Frais d'exploitation							
Frais d'exploitation des champs	14,33	24,91	25,95	24,05	19,82	14,74	17,30
Frais de transport	4,59	5,72	5,27	5,44	5,62	5,79	5,90
Frais d'administration	1,57	2,05	2,49	1,85	1,87	1,95	2,04
Intérêts – contrat de location-acquisition	1,24	1,08	0,98	0,88	0,75	0,61	0,45
Amortissement	36,85	48,21	49,37	38,49	38,31	30,86	28,08
Augmentation due à la désactualisation	4,63	13,41	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Autres	(0,62)	-	-	-	-	-	-
Total des frais d'exploitation	62,59	95,38	94,06	80,71	76,37	63,95	63,77
Bénéfice net avant impôts	245,28	343,17	241,76	165,38	176,56	200,24	211,85
Impôts sur les bénéfices							
Impôts futurs	(5,73)	(10,76)	(10,70)	(7,58)	(7,26)	(2,82)	0,40
Impôts actuels réels	87,91	125,73	89,71	60,33	60,51	59,88	59,43
Total des impôts sur les bénéfices	82,18	114,97	79,01	52,75	53,25	57,06	59,83
Bénéfice net	163,10	228,20	162,75	112,63	123,31	143,18	152,02
Bénéfices non répartis							
Début de l'année	239,15	251,25	186,45	222,20	256,66	261,20	224,11
Dividendes	(151,00)	(293,00)	(127,00)	(78,17)	(118,77)	(180,27)	(118,88)
Fin de l'année	251,25	186,45	222,20	256,66	261,20	224,11	257,25

Société de gestion Canada Hibernia
État pro forma des flux de trésorerie
Exercices se terminant les 31 décembre 2007 à 2013
En millions \$CAN

Tableau III

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Activités d'exploitation							
Bénéfice de l'exercice	163,10	228,20	162,75	112,63	123,31	143,18	152,02
Déductions hors trésorerie	33,79	50,86	48,67	40,91	41,05	38,04	38,48
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	0,29	25,82	(2,42)	(86,37)	(0,84)	62,51	(2,19)
	197,18	304,88	209,00	67,17	163,52	243,73	188,31
Activités d'investissement							
Installations liées au projet Hibernia	(22,28)	(19,17)	(20,74)	(23,86)	(29,67)	(47,75)	(53,12)
Fonds de réserve pour l'abandon et les risques		(14,84)	(12,04)	(13,46)	(13,86)	(14,28)	(14,71)
	(22,28)	(34,01)	(32,78)	(37,32)	(43,53)	(62,03)	(67,83)
Activités de financement							
Dividendes versés au Canada	(151,00)	(293,00)	(127,00)	(78,17)	(118,77)	(180,27)	(118,88)
Paiements au titre de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(2,77)	(0,86)	(0,97)	(1,08)	(1,22)	(1,43)	(1,60)
	(153,77)	(293,86)	(127,97)	(79,25)	(119,99)	(181,70)	(120,48)
Variation de l'encaisse	21,13	(22,99)	48,25	(49,40)	-	-	-
Encaisse au début	63,01	84,14	61,15	109,40	60,00	60,00	60,00
Encaisse à la fin	84,14	61,15	109,40	60,00	60,00	60,00	60,00